

## **La classification des rivières et le réseau québécois de rivières patrimoniales Une affaire trop importante pour être ainsi...classée !**

Cet hiver, le gouvernement du Québec a présenté une proposition de processus de classification des rivières. Le document émane des trois ministères suivants : Ressources naturelles, Culture et Communications et Environnement et Faune.

Le processus prétend harmoniser deux exercices fort différents : la classification des rivières concerne l'évaluation du potentiel énergétique tandis le réseau québécois de rivières patrimoniales a pour objet le potentiel naturel et culturel.

Le gouvernement clame que cette dite harmonisation avait fait l'objet d'un consensus lors du débat public sur l'énergie, ce que réfute Luce Balthazar, directrice générale du Conseil régional de l'environnement du Bas Saint-Laurent (CRE BSL) : " Bien que cette possibilité ait pu être débattue, force est de constater que ce document de consultation ne respecte en rien, ni dans la lettre, ni dans l'esprit, les propos qui ont pu être tenus à cet égard."

La proposition résulte en un très mauvais collage et il semble préférable de le reprendre au complet que de tenter de le bonifier. En effet, Luce Balthazar dénonce "...d'importantes lacunes au plan méthodologique ainsi que des faiblesses notables dans la compréhension du dossier et des diverses problématiques de la gestion des cours d'eau."

Voici quelques exemples de ces lacunes que nous estimons dangereuses.

Les règles du jeu ne sont pas équitables : une affectation «de conservation » requiert un consensus régional, ce qui n'est pas demandé pour une affectation énergétique.

Une rivière du patrimoine peut voir son statut révoqué s'il y a détérioration de son intégrité, ce qui va à l'encontre des objectifs de conservation.

On propose un processus régionalisé d'analyses et de concertation menant à des recommandations transmises directement au gouvernement. À notre surprise, on ne prévoit pas de corps intermédiaire qualifié et impartial, tel le BAPE, pour garantir un examen complet et équitable pour chaque dossier régional.

Malgré une référence cosmétique (?) à la gestion par bassin versant, le texte limite la portée du futur processus au lit majeur des cours d'eau, ce qui isole les rivières de leurs bassins versants. Séparées de leur contexte biophysique, les rivières sont aussi amputées de leur environnement social, car on minimise le rôle d'intervenants majeurs tels la santé, le tourisme et la sécurité civile.

Le réseau de rivières patrimoniales, en visant à identifier un ou deux rivières par région hydrographique, passe totalement à côté de la question sur le plan écologique. Le Bas Saint-Laurent est situé dans la région hydrographique 02, qui s'étend de la région des Bois-Francs à l'ouest jusqu'à la Baie de Gaspé vers l'est. Une ou même deux rivières constituent-elles un échantillon représentatif des cours d'eau de ce territoire si diversifié ? Pis encore, la

nomination d'une rivière dans le nouveau réseau n'est pas assortie d'outils tangibles de conservation et on ne parle que de comité de suivi de règlements existants...

Bref, on se retrouve bien loin d'un véritable exercice de zonage intégré des rivières du Québec. Le CRE BSL, à l'instar de nombreux organismes, considère que toute cette question devrait plutôt être étudiée lors du grand débat sur l'eau du Québec prévu pour l'automne prochain.

L'avis transmis par le CRE BSL au Groupe de travail sur les rivières du Québec conclut donc par les suivantes :

*« La classification des rivières est une entreprise vaste et complexe, qui soulève des enjeux sociaux, économiques et environnementaux qui débordent largement le cadre proposé par le groupe de travail. (...) Par conséquent, tout en vous transmettant nos commentaires sur le présent document, nous entamerons en parallèle des démarches pour solliciter la tenue d'audiences publiques génériques orchestrées par le BAPE (le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement). En tout état de cause, nous estimons que le processus de classification des rivières est un projet d'envergure dont les enjeux sont décisifs pour la communauté du Québec et qu'il doit être traité et examiné avec tout le sérieux et toute l'attention qui lui sont dus. »*

Richard Favreau membre du CRE BSL